



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2022

Le conseil municipal de Perche en Nocé, dûment convoqué le 16 novembre 2022, s'est réuni le 23 novembre 2022, à vingt heures trente, sous la présidence de monsieur Pascal PECCHIOLI, maire.

Présents : M. Mme Biffard M., Boucault C., Chalembert G., Clarenc C., Corbin T., Corlé V., Germond I., Gouault Ph., Guillaume M., Leconte V., Lenaerts P., Pecchioli P., Pistoli D., Potts O., Rivière P., Sigoigne J., Sorescu G., Tasse-Carry V. Vail A.,

Absents excusés et représentés :

Monsieur Guillaume BOURDIN a donné un pouvoir à madame Agnès VAIL

Madame Mélanie GOUAULT a donné pouvoir à monsieur Philippe GOUAULT

Madame Ophélie GOUDET a donné pouvoir à madame Catherine BOUCAULT

Madame Annick HUBERT a donné pouvoir à monsieur Marin GUILLAUME

Monsieur Gérard OLIVIER a donné pouvoir à monsieur Thierry CORBIN

Monsieur Guy VERNEY a donné pouvoir à madame Martine BIFFARD

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre d'absents non représentés : 0

Ordre du jour :

- Approbation du précédent compte-rendu,
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57, modalités de gestion des amortissements et mise en place de la fongibilité des crédits,
- Avenant au marché de restauration de toitures au Moulin Blanchard,
- Point d'avancement du projet d'aménagement de sécurité routière dans le bourg de Nocé avant la réunion publique,
- Validation du projet multisports et demandes de subventions,
- Décision modificative,
- Questions orales.

En préambule, monsieur le Maire souhaite la bienvenue à monsieur Vianney Leconte conseiller municipal en remplacement de madame Joëlle MASSOLA, démissionnaire.

1° Approbation du précédent procès-verbal

Le procès-verbal du 28 septembre 2022 a été approuvé à 14 voix pour et 1 voix contre.

2° Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Catherine Boucault a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaires de séance. Monsieur Daniel Pistoli souhaite participer au procès-verbal et rappelle l'article L 2121-15 du CGCT. Mr le Maire lui répond favorablement mais précise que selon le règlement intérieur un seul secrétaire de séance peut le signer.

3° Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57, modalités de gestion des amortissements et mise en place de la fongibilité des crédits

Le conseil municipal avait par délibération du 17 novembre 2021, adopté le référentiel budgétaire et comptable M57 développé au 1^{er} janvier 2023.

Le conseil municipal a adopté les mesures suivantes :

- la M 57 s'appliquera aux budgets suivants : le budget général et les budgets annexes : Boulangerie de Nocé, Lotissement de Nocé et Lotissement de Colonard-Corubert.

- Amortissement au prorata temporis (la règle) des immobilisations dont la valeur est supérieure à 500 € TTC. Les immobilisations concernées sont : les subventions versées (204...), les frais d'études (2031) et le compte 21532 avec une durée d'amortissement fixé à 10 ans.

- délégation de l'organe délibérant à l'exécutif de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

ADOPTÉ : à l'unanimité des votants (17 votants)

Monsieur le Maire a informé que madame Oréart, la nouvelle Conseillère aux Décideurs Locaux sera moins présente car son territoire d'intervention est plus grand que celui de monsieur Le Moigne. Elle ne pourra intervenir que deux fois (une fois pour la préparation des budgets et une fois pour le vote). Monsieur Rivière a demandé sa présence au Débat d'Orientation Budgétaire. Monsieur le Maire a répondu que la commission Finances venait de se réunir pour faire un point sur l'année écoulée et qu'elle se réunira en janvier ou février 2023.

Arrivée de madame Martine Biffard et de madame Agnès Vail de retour de l'AMF.

4° Avenant au marché de restauration de toitures au Moulin Blanchard

Monsieur le Maire a informé l'assemblée que dans le marché initial s'établissant à 129 659.29 € H.T., les quantités de chevrons et de tuiles étaient estimées. Lors de la dépose de la toiture, il s'est avéré que davantage de chevrons et de tuiles étaient à remplacer (supplément de 8 940.46 € H.T).

D'autre part, les modifications suivantes ont été apportées :

- En moins-value : 1 vélux (- 300 € H.T.) et l'appentis du moulin (- 5 661.81 € H.T.) :
- En plus-value : reprise de la cheminée en briques : + 658.50 € H.T.

Ces ajustements s'élèvent globalement à 3 637.15 € H.T.

Le marché final s'élève, après avenant à 133 296.44 € H.T

Monsieur le Maire a précisé que le coût final était inférieur de 20 000 € au coût prévisionnel de 155 000 €. Une partie des travaux a été réalisée par des bénévoles et une partie des chevrons fournie par des bénévoles à titre personnel.

La mairie est maître d'ouvrage de ces travaux.

Monsieur Rivière a demandé un bilan de chaque opération. Monsieur le Maire répond que le bilan final est établi ce jour car les travaux viennent d'être terminés.

Les travaux de mise aux normes de l'assainissement non collectif sont commandés.

Le conseil municipal, a voté, à l'unanimité des votants, cet avenant et a autorisé le maire à le signer.

ADOPTÉ : à l'unanimité des votants

5° Point d'avancement sur le projet d'aménagement de la sécurité routière dans le bourg de Nocé avant la réunion publique

Monsieur Olivier POTTS a indiqué qu'il souhaitait présenter au conseil municipal ce projet préparé par Orne Métropole avant cette même présentation en réunion publique demain.

Présentation du projet proposé :

- Carrefour central : plateau sans STOP, priorité à droite, dans une zone 30,
- Rue Général Jouvin :
 - 4,20 m minimum de passage,
 - Création d'écluses d'entrée de bourg rétrécies avec plots au sol,
 - Positionnement de places de stationnement,
 - Trottoirs au niveau de la maison de monsieur Barthélémy,
 - Gendarmerie : suppression du haricot, plateau surélevé, priorité à droite, zone 30.
- Rue Roger Vaugeois : création d'une écluse d'entrée au niveau de l'entreprise DPM et stationnement entre chicanes, plateau au niveau de la rue de la Mouchardière, priorité à droite
- Rue Modeste Romet :
 - Sorties école, SDIS et futur multisport : plateau
 - écluse à l'entrée du bourg (busage fossé pour développement végétaux ?)
 - Coccimarket : redéfinition du trottoir et création d'une place arrêt minute au-dessous

- Rue Saint Martin : rétrécissement entrée de bourg, marquage au sol en bas de la rue face à la mairie, stationnement au niveau du Monument aux morts
- ⇒ Base de travail en attendant la réunion publique
- ⇒ Coût du projet global : 380 000 € HT à ce jour. Phasage des travaux
Patrick Rivière demande s'il est prévu un travail sur les axes secondaires (route de Dancé, la Mouchardière (panneaux d'agglomération), visibilité quand on vient de Corubert à l'intersection au calvaire.

6° Validation du projet multisports et demandes de subventions

Agnès Vail en charge de ce projet a fait un retour sur la réunion du groupe de travail du 3 novembre où assistaient notamment les directrices des écoles, Thierry Rabjeau, monsieur Jacob ancien paysagiste qui a apporté son conseil, les associations Gym Volontaire, Capdjeun's et Génération Mouvement des Aînés Ruraux.

Quelques points restaient à voir :

- Présentation du projet d'aménagement finalisé au SDIS afin de réaliser le bornage.
- Idée de mettre le boulodrome sur la route d'accès. Le terrassement a été prévu pour l'implantation paysagère à cet endroit.
- Des propositions d'appareil de fitness ont été demandées à Capdjeun's et aux aînés. Des appareils adaptés à chaque tranche d'âge seront sélectionnés, dont un adapté PMR, afin que le site soit occupé par tous.
- Un point d'eau sera prévu.
- Un éclairage volontaire.
- Un jeu complémentaire pour les enfants.
- Une demande de construction d'un abri avec un défibrillateur.

Sur la question de Patrick Rivière, il est prévu que les matériaux de la voirie actuelle qui conduit au SDIS pourront être récupérés pour construire la nouvelle chaussée.

Ce projet a été établi pour établir la demande de subvention.

Une estimation du projet a été faite avec une fourchette haute.

Patrick Rivière a questionné sur l'utilisation du site par d'autres jeunes que ceux de Nocé. Un projet d'étude de mobilité sera à envisager pour que les enfants de l'extérieur viennent à Nocé, par minibus ou covoiturage, à voir avec la CDC qui pourrait mutualiser son minibus et faire intervenir son animatrice.

L'éclairage sera volontaire, avec panneaux solaires.

Proposition de monsieur Jacob pour arborer le site :

- suppression de la haie de thuyas ?
- plantation d'un chêne vert sur l'espace des petits,
- faire de l'ombre sans avoir trop de contraintes,
- le talus le long du terrain sera supprimé.

Un planning d'utilisation de la structure a été établi sachant que l'Agence Nationale du Sport demande parmi ses critères que plus de la moitié du temps soit utilisé et animé pour l'obtention d'une subvention.

Une convention sera mise en place avec les différentes associations ou responsables des organismes utilisateurs (écoles, aînés, Capdjeun's, SDIS, association Gym).

Le coût total du projet s'élève à 236 000 € HT ainsi décomposé :

- 106 000 € pour l'aménagement du terrain
- 72 400 € matériel sportif
- 22 000 € équipement d'aménagement
- 25 000 € zone pompiers
- Maitrise d'Oeuvre (10 %) en place des imprévus.

Plan de financement projeté :

- Agence nationale du Sport : 60 % :	141 544 €
- Département : 20 % plafonné à 20 000 € :	20 000 €
- Commune : 32 % :	74 362 €

Il est rappelé que la CDC Cœur du Perche n'ayant pas la compétence sport, ne veut pas participer à ce projet.

Monsieur le Maire a demandé au conseil municipal s'il validait ce projet et le dépôt du dossier de subvention et autorisait le maire à signer la convention avec les associations et organismes utilisateurs. Ce qui est accepté à l'unanimité des votants.

Le dossier sera déposé début décembre selon les critères 2022. L'ANS prévoit d'assouplir les critères pour 2023. Nous ajusterons notre dossier à la demande de l'ANS si nécessaire début 2023.

7° Décisions modificatives

Une décision modificative au budget principal est nécessaire pour :

- augmenter les crédits inscrits au chapitre 012 (+ 11 200 €) suite à l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022,
- ajuster les provisions sur créances douteuses,
- ajuster l'attribution de compensation (+ 4 321 €),
- régler la facture de réfection d'un cheneau à l'église de Dancé (+ 4 400 €) non compté dans le devis initial,

Une décision modificative au budget annexe assainissement est nécessaire pour ajuster les provisions sur créances douteuses.

BUDGET PRINCIPAL							
DM 3							
section de fonctionnement							
dépense				recette			
chapitre	022			chapitre	78		
article	022	Dépenses imprévues	-19 678,95	article	7817	Reprises sur provisions sur créances douteuses	4 979,87
chapitre	023						
article	023	Virement à la section d'investissement	4 400,00				
chapitre	012						
article	6411	rémunération personnel titulaire	7 000,00				
	6413	rémunération personnel non titulaire	-3 000,00				
	6415	indemnité inflation	1 200,00				
	6453	cotisation aux caisses de retraite	6 000,00				
chapitre	014			chapitre			
article	739211	attribution de compensation	4 321,00	article			
chapitre	68			chapitre			
article	6817	Dotations aux provisions sur créances douteuses	4 737,82	article			
				chapitre			
TOTAL			4 979,87	TOTAL			4 979,87
section d'investissement							
dépense				recette			
chapitre	21			chapitre	021		
article	21318 op.1701	cheneaux église Dancé	4 400,00	article	021	virement de la section de fonctionnement	4 400,00
TOTAL			4 400,00	TOTAL			4 400,00

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN REGIE							
DM 2							
section de fonctionnement							
dépense				recette			
chapitre	68			chapitre	78		
article	6817	Dotations aux provisions sur créances douteuses	647,48	article	7817	Reprises sur provisions sur créances douteuses	3 639,16
chapitre	022						
article	022	Dépenses imprévues	2 991,68				
TOTAL			3 639,16	TOTAL			3 639,16

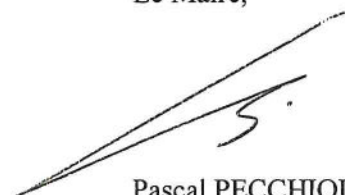
Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité ces deux décisions modificatives.

8° Questions orales :

- La piscine Aquaval de Nogent-le-Rotrou est fermée depuis le 21 novembre et sera réouverte début janvier 2023 quand le prix du gaz sera renormalisé. Les créneaux scolaires seront revus au 1^{er} semestre 2023. Le bowling reste ouvert.
- Concours des Maisons Fleuries : remise des prix reportée. Daniel Pistoli a demandé si la remise des prix pouvait avoir lieu lors de la cérémonie des vœux.
- Repas des anciens : voir comment le faire évoluer vers un sens plus festif, vers des gens plus jeunes peut-être, avec une participation partielle de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H40.

Le Maire,



Pascal PECCHIOLI

Le secrétaire de séance,



Catherine BOUCAULT